



Déclaration liminaire

CSA du 24 septembre 2024

Un personnel pénitentiaire sous perfusion !

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres du CSA

Le bureau local Force Ouvrière Justice ne saurait ouvrir ce CSA sans évoquer la nomination de Didier MIGAUD nouveau Garde des sceaux Ministre de la Justice après plusieurs mois d'attribution au sein de notre Ministère.

Nous resterons attentifs à la mise en œuvre du protocole signé suite au drame d'Incarville, aux mesures prises pour contenir cette inflation carcérale et la poursuite de la réforme des personnels pénitentiaires.

Le Directeur de l'administration Pénitentiaire dans son discours adressé aux personnels lors de la journée d'hommage du 22 septembre déclarait à juste titre que nous étions « les héros du quotidien ».

Ses mots prennent un sens plus large quand on voit la situation alarmante de nos prisons. Notre administration ne doit pas oublier qu'elle a le devoir de préserver notre intégrité physique et morale.

Ainsi, ce Comité Social d'Administration à la demande du **bureau local Force Ouvrière Justice** s'inscrit dans un contexte inédit pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Jamais notre établissement pénitentiaire n'a connu une crise aussi profonde avec une surpopulation carcérale galopante et un sous-effectif abyssal.

Cette équation ne saurait être résolue sans pragmatisme. Les mesures d'urgences et d'exceptions prises doivent être à la hauteur des enjeux. Au risque de mettre en péril la sécurité des personnels tous corps et grades confondus, des intervenants mais aussi de nos missions régaliennes dévolues.

En effet, **l'érosion de notre effectif** donne le vertige, il nous manque plus de 150 personnels du CEA dont 21 brigadiers chefs et 16 personnels du CDC.

Dans une circulaire **Force Ouvrière Justice** datant du 03 septembre 2024 intitulé « **Le CP de Fleury-Mérogis à l'épreuve de l'épuisement professionnel** » nous dénonçons

ouvertement et d'un ton ferme les conséquences du mode dégradé sur les personnels sans distinctions de grades.

- **Difficile de concilier vie professionnelle et vie familiale quand on fait plus de 50heures supplémentaires/mois.**
- **Difficile d'honorer ses rendez-vous médicaux quand on est sans cesse rappeler et que paradoxalement la médecine de prévention est déficiente.**
- **Difficile de récupérer quand 1 nuit/2 on est en DN sèche et seulement 2 repos dans le mois.**

Malgré ces difficultés, il convient de souligner l'esprit de cohésion et la solidarité des agents qui, sur la base du volontariat se sont mobilisés pour assurer la continuité du service public.

Mais le totem du volontariat brandi à bout de bras a ses limites tant sur les risques professionnels encourus qu'au niveau sécuritaire !

Un volontariat qui tend à s'imposer insidieusement avec la mutualisation des services et notamment dans certains secteurs spécifiques comme le QI/le SMPR /le primo-accueil quittent à créer des secteurs low-cost pour répondre à l'exigence de l'effort collectif !

- **Difficile de ne pas manquer de lucidité et de discernement dans certaines situations conflictuelles avec ses rythmes effrénés et suicidaires...**
- **Difficile de remplir convenablement nos missions de garde et de réinsertion quand on a des coursives vides en personnels et pleine à craquer en détenus.**

Mais il est facile de pointer l'absentéisme ambiant pour justifier l'ensemble de ses difficultés quand on est pressé comme un citron. Le plan d'équité comme unique boussole ne saurait être la seule réponse à tous ses maux !

Il va de soi qu'il est plus difficile de reconnaître que ce n'est qu'un indicateur du mal être au travail. A force de tirer sur la corde elle cède, dans l'environnement professionnel on appelle cela le burn-out.

Même l'imputabilité de certains accidents de travail se heurtent vraisemblablement à ses mesures comptables.

Appelons un chat, un chat... Une bête à poil, une bête à poil !

Parallèlement, toutes les structures sont au bord de l'implosion, on compte près de 4300 personnes détenues soit un taux d'occupation de près de 150%.

Les quartiers arrivants dégueulent, les marges de manœuvres pour les affectations des détenus par les officier sont restreintes et contraignantes.

A ce rythme les matelas au sol seront bientôt dans le gymnase !

Il est nécessaire de fixer un seuil de criticité carcéral pour répondre à cette exigence sécuritaire.

Sans compter les nombreux détenus atteints de troubles du comportement qu'on ne peut doubler et dont la gestion est très spécifique. Quid du nombre d'ouvertures à 2 ou avec un gradé qui a explosé et montre la pénibilité et la dangerosité de nos coursives actuelles !

La gestion de cette surpopulation carcérale est un casse-tête au quotidien pour tous les acteurs de la pénitenciaire.

Quid du centre de détention sensé servir de soupape qui s'est enlisé dans des dysfonctionnements depuis son ouverture médiatique dont le titre le plus approprié aurait été « scandale » !

Pour rappel la montée en charge du QCD a été suspendue et compte actuellement 88 personnes détenues hébergées au 1^{er} étage et 107 personnels tous corps et grades confondus.

Au regard des difficultés rencontrées plusieurs scénarios étaient sur la table dans l'attente d'un arbitrage du DAP à l'issue d'un rapport qui a été remis à la mi-juillet 2024.

Sur les scénarios envisagés celui du maintien des 88 personnes détenues actuellement hébergées ou la mise en œuvre d'une nouvelle garde des murs.

Qu'en est-il ?

Visiblement à la veille de ce CSA, les agents affectés au centre de détention ont été informé par la Directrice de la structure de sa fermeture temporaire le temps de la réalisation des travaux pour qu'il soit aux normes.

Donc on s'oriente vers une nouvelle garde des murs qui suppose la réaffectation des 88 personnes détenues et vous interroge sur le devenir des 107 personnels tous corps et grades confondus ?

Notre organisation comprend l'inquiétude des personnels et restera vigilante sur la situation RH de chaque agent. Notamment sur le maintien de leurs différents congés validés et leur amplitude horaire.

Nous souhaitons également rappeler les règles de gestion des congés bonifiés au responsable de l'UOS central.

Nous avons été alertés par certains agents sur la réduction de leur CB validés pour insuffisance de CA.

Par principe, il est préférable d'impacter les heures supplémentaires des agents que de réduire leur CA voire d'utiliser son CET quand ils en disposent. De même que les agents dont les CB sont à cheval sur 2024/2025.

Par conséquent sur ce point, nous souhaitons une clarification du DIOS de PARIS sur ses pratiques et les règles de gestion de temps du CP de Fleury-Mérogis.

En somme, tous les indicateurs sont au rouge écarlate au CP de Fleury-Mérogis. Tous les bâtiments sont sous pression et proches de la rupture.

Le constat est accablant pour **Force Ouvrière Justice**, la crise est bien présente et affecte nos différents détentions, services et bureaux.

Le baromètre de l'épuisement professionnel est alarmant, et cette souffrance ne cesse de croître parmi les personnels de notre établissement pénitentiaire.

L'absentéisme a toujours été, son augmentation est liée aussi au rythme soutenu imposé par la situation actuelle sous couvert du sacro-saint statut spécial.

En somme, le mode dégradé ne saurait être la norme dans ce contexte générateur de mal être au travail et de risques professionnels.

S'agissant de la réunion de travail portant sur la validation des contingents Force Ouvrière Justice a demandé au responsable de l'UOS de la bienveillance et qu'il mette à disposition pour les agents le tableau des choix et d'attribution de période dans le cadre de la gestion spécifique pour les fêtes de fin d'années.

De plus dans une « Lettre ouverte en date 16 septembre 2024 » adressée aux différentes autorités nous avons fait remonter les difficultés que nous rencontrons actuellement concernant notre capacité d'accueil en termes de logement au sein du domaine pénitentiaire.

Pour **Force Ouvrière Justice** la fidélisation des agents ne se résume pas à une prime : tout est lié pour un établissement si emblématique de la taille du CP de Fleury-Mérogis : la politique du logement, les infrastructures culturelles et sportives, une politique de petite enfance etc...

En conclusion, **Force Ouvrière Justice** ne restera jamais spectateur de cette dégringolade et prendra ses responsabilités pour garantir l'intégrité physique et mental des personnels !

Par conséquent, ce CSA du 24 septembre est une continuité de celui de la fonction spécialisée qui doit être convoqué pour définir des actions et des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail.

Par ce constat partagé, le bureau local Force Ouvrière Justice alerte le chef d'établissement, le directeur interrégional et la DAP sur l'érosion de notre effectif et l'impact sur le fonctionnement inhérent de notre établissement pénitentiaire

Force Ouvrière Justice des hommes et des femmes engagés pour défendre vos conditions de travail, de vie et de sécurité !

Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers

91700 Fleury-Mérogis

Mails : mafleury@fojustice.fr

fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41

Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis

Le 24 septembre 2024

